

Coup de projecteur

## Cinq cabinets sur la prise de participation majoritaire de Gimv dans La Comtoise

Gimv prend une participation majoritaire, aux côtés d'Ul Gestion, du fondateur Michel Vanhove et du management, dans le groupe La Comtoise, auprès de Cerea Capital II et d'Unigrains. Il avait déjà montré des marques d'intérêts à l'égard de La Comtoise en 2015, lorsque son actionnaire majoritaire de l'époque, Industries & Finances, cherchait à réaliser sa sortie. Créée en 1994 à Louhans (Saône-et-Loire) par Michel Vanhove, La Comtoise développe des solutions fromagères sur-mesure aux industriels de l'agroalimentaire, qui sont intégrées dans des produits tels que les cordons bleus, les croque-monsieur, les sandwiches ou les hamburgers. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 33 M€, pour un effectif de 37 personnes. L'entrée de Gimv à son capital intervient au moment où l'entreprise double ses capacités de production pour les porter à 24 000 tonnes par an. La Comtoise prévoit également d'accélérer sa croissance avec le développement de nouvelles sauces fromagères. **Paul Hastings** a conseillé

Gimv et Ul Gestion, avec **Alexis Terray**, associé, **Nicolas Lovas** et **Stanislas Offroy** en corporate, **Marc Zerah**, counsel, **Hugo Bodkin** et **Peter Pedrazzani** en financement, **Allard de Waal**, associé, et **Thomas Pulcini** sur les aspects de structuration fiscale, ainsi que **Stéphane Henry**, associé, et **Alexandre Ruiz** en social. **Delsol Avocats** est intervenu sur la due diligence avec **Emmanuel Kaepelin**, associé, et **Séverine Bravard**, of counsel, sur les aspects juridiques, ainsi que **Frédéric Subra**, associé, et **Paul Almeida**, of counsel, en fiscal. **Joffe & Associés** a épaulé le management, avec **Christophe Joffe**, associé. **Lamartine Conseil** a assisté les cédants en corporate et sur la VDD, avec **Stéphane Rodriguez**, associé, et **Ugo Audouard** sur les aspects juridiques, **Emilie Renaud**, associée, en fiscal, ainsi que **Charlotte Moreau**, associée, et **Patricia Volpé** en social. **Simmons & Simmons** a conseillé les prêteurs, avec **Colin Millar**, associé, **Aurélien Jugand**, of counsel, et **Iva Parvanova** en financement. ■

Deals

### Stehlin sur la création d'une joint-venture entre Arkéa et Delta Dore

Arkéa, via sa filiale de service connectés Arkéa Sécurité, et Delta Dore, acteur français de la maison connectée, lance une offre de services connectés dédiée à l'habitat en marque blanche à travers la création d'une joint-venture. Co-détenue à 50 % par chaque société, AS2D – pour « Arkéa Sécurité » (AS) et « Delta Dore » (2D) – proposera des objets et services connectés à destination des professionnels du marché de l'habitat. Les constructeurs, promoteurs, assureurs, industriels du bâtiment pourront concevoir leur propre offre de services sur-mesure en piochant à la carte les services clés en main pour enrichir leurs prestations habituelles. Parmi les solutions proposées en marque blanche, la télésurveillance, la gestion intelligente de l'énergie ou encore la téléassistance. **Stehlin et Associés** a assisté Arkéa, avec **Armelle Maitre**, associée, en droit des sociétés et droit des concentrations, ainsi que **Frédéric Lecomte**, associé, en droit des nouvelles technologies. Delta Dore était conseillée en interne.

### Hogan et LPA-CGR sur l'acquisition d'Eneco France par Albioma

Le producteur français d'énergie renouvelable Albioma effectue l'acquisition d'Eneco France. Créée en 2008, la filiale du néerlandais Eneco, exploite des centrales photovoltaïques en toitures et sur hangars agricoles chez les particuliers ou les industriels dans le Sud de la France. Le groupe détient un parc photovoltaïque d'une capacité installée de 17 MW et exploite une centrale hydroélectrique de 0,5 MW. Cette acquisition permet à Albioma, implanté en Outre-Mer français, à l'île Maurice et au Brésil, d'intensifier son expansion en France métropolitaine, en complément des 8 MW déjà installés sur l'Hexagone. Le groupe vise, en

effet, le développement de projets solaires innovants, avec un objectif de 80 % d'énergie renouvelable en 2023. Actuellement, le solaire ne représente environ que 10 % du chiffre d'affaires du groupe. **Hogan Lovells** a conseillé Albioma, avec **Xavier Doumen**, associé, **Florian Brechon**, counsel, et **Bob Zeller** en corporate, **Xenia Legendre**, associée, et **Maximilien Schmitt** en fiscal, **Corinne Knopp**, associée, **Laure Nguyen**, counsel, et **Alice Houdart** sur les aspects droit immobilier et environnementaux, **Olivier Fille-Lambie**, associé, et **Gaetan Dupin** en financement, **Dominique Mendy**, associée, et **Camille Jacot-Blais** en social. **LPA-CGR** a assisté Eneco, avec **Philippe Raybaud**, associé, et **Wyssam Mansour** en corporate, **Alexandre Bensoussan**, associé, et **Léa Beuvelet** en social, **François Versini-Campinchi**, counsel, en public, **Philippe Jacques**, associé, et **Ahlam Guessoum** sur les questions relatives aux droits fonciers.

### Lerins et Villechenon sur le tour de table de Quable

Quable vient de réaliser un premier tour de table de 2,5 M€, auprès de SaaS Partners et Les Entrepreneurs Réunis. Créée en 2013, la start-up offre un outil collaboratif qui permet de rassembler des informations froides (caractéristiques du produit, visuel, etc.), puis de constituer des fiches produits. Son modèle SaaS en mode plug and play permet aux marques d'enrichir les données qui alimentent ensuite automatiquement leurs offres sur tous leurs canaux de vente, physiques ou digitaux. Quable compte parmi ses clients Auchan Retail, Étam, Miele, Gemo, Naf Naf, Jennyfer ou encore Agnès B. Cette levée de fonds lui permettra de perfectionner sa solution. **Lerins & BCW** a conseillé les fonds SaaS Partners et Les Entrepreneurs Réunis, avec **Cédric Vincent**, associé, et **Amina Aouat**. **Villechenon** a assisté Quable, avec **Erwan Tostivint**, associé, et **Martin Kyuchukov-Roglev**. ■